



# **ALAS ACCÈS LIBRE EN ALPES DU SUD**

e-mail : [mazluc@sfr.fr](mailto:mazluc@sfr.fr)

tél. : 0614830612 et 0492311675

Association déclarée au Journal Officiel du 24 mars 2007

N° Siret: 497 539 353 00019 Code APE 913 E

CCP: 19 045 89 V MARSEILLE

**SITE :**

<http://www.acces-libre-alpes-sud.e-monsite.com>

Blog : [www.alas.over-blog.com](http://www.alas.over-blog.com)

**Siège social:** Maison des Associations

Centre Desmichels Hôtel de ville

04000 DIGNE LES BAINS

**Cotisation annuelle :** 10 €

## **LETTRE ALAS N° 96 de décembre 2018**

### **A- Les évènements importants du mois de décembre 2018**

A la fin de ce dernier mois de l'année 2018 et avant de commencer 2019, nous vous présentons à tous, ainsi qu'à vos familles, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année, une bonne santé d'abord et la réussite de tous vos projets ensuite. Nous ajoutons pour nos projets associatifs dans le domaine des transports, notre souhait de les voir évoluer dans le cadre d'une politique mieux définie à l'échelon gouvernemental pour une mobilité bien répartie sur le territoire qui ne sacrifie pas systématiquement les zones rurales par rapport aux zones urbaines. Cet équilibre est à la charge de l'État, or aucune étude sérieuse n'est faite sur ce sujet. L'avenir à définir est laissé en attente ou à minima déplacé vers des régions qui n'ont ni l'envergure ni les compétences pour l'organiser.

La réforme de la SNCF : si la suppression du statut particulier des nouveaux cheminots permet la mise en place plus facile de la concurrence sur les voies ferrées, elle n'a aucun résultat pour les usagers, les trains sont toujours ou supprimés ou en retard, le matériel et la voie sont mal entretenus et le client qui en subit les conséquences se détourne du ferroviaire. Aucune politique n'est définie et on va laisser la concurrence s'installer sans définir un objectif à atteindre ni les principes à respecter, la concurrence dans le monde ferroviaire ne peut être envisagée simplement car tous les concurrents utilisent les mêmes voies de circulation et du matériel analogue, la concurrence entre le mode routier, ferroviaire ou aérien est beaucoup plus difficile. Le prix du carburant étant détaxé pour l'aérien, les coûts d'amortissement, d'entretien et d'exploitation n'étant pas pris en compte pour le routier cela veut dire qu'en favorisant ces deux moyens on fait payer indirectement au citoyen le surcoût important qu'ils engendrent. Ne serait-il pas plus simple, à partir d'un raisonnement de bon sens, de fixer les limites de chacun. Par exemple : pour les voyageurs, déplacements au-dessus de 800km pour l'aviation 0 à 800 km pour le ferroviaire, 0,50km ultime pour la route, si possible avec du matériel électrique. Une politique semblable pourrait être appliquée aux transports de marchandises avec l'utilisation de containers isolés récupérés ou diffusés chez le

client par du matériel routier électrique équipé de moyens de manutention à partir de gares d'éclatement réparties sur les lignes de chemin de fer distantes de 50 km environ, concentrés ensuite sur des triages de zones ou nationaux pour être redistribués dans la journée vers les gares d'éclatement de réception et aux clients distance 0 à 800km avec transport ultime routier électrique.

Ces objectifs simples pouvant être compris par tous éviteraient beaucoup de rapports et de discussions, sans grand intérêt tout en préservant notre avenir financier, économique et écologique et en protégeant notre environnement. Nous souhaitons que ces réflexions effleurent nos responsables politiques.

### **B- Les réunions au fil des jours**

RAS

### **C- Les courriers du mois**

13 décembre 2018: Lettre à M. VALA candidat mairie de DIGNE : présentation des projets ALAS.

19 décembre 2018 : Lettre à M. CASTANER Ministre de l'Intérieur : remerciements pour son intervention auprès de Mme Élisabeth BORNE Ministre des transports et M BLANQUER Ministre de l'Éducation Nationale pour soutien des projets ALAS.

**N.B. : Adhérents** : assurez ALAS de votre fidélité en effectuant, si vous ne l'avez pas déjà fait, le versement de votre cotisation

Pas de changement : chèque de 10€ à l'ordre d'ALAS à adresser à notre siège social ou à l'un de nos responsables.

Grâce à votre participation **notre Association, en difficultés financières depuis qu'elle ne reçoit plus de subvention, pourra continuer son activité**